



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REDON

Conseil d'Administration du 12 décembre 2023

Ordre du jour

- Décision du Président : Fourniture de produits d'incontinence pour l'EHPAD Les Charmilles de Redon.
- 1) Nomination d'un Vice-Président(e) délégué(e)
- 2) Adoption du Projet Social Municipal 2020-2026
- 3) Mise en place de colocations intergénérationnelles – Approbation de la convention avec l'Association la Maison en Ville
- 4) Ajustement des emplois permanents statutaires et mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2023
- 5) Ajustement des emplois permanents statutaires et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} février 2024
- 6) Recrutement d'agents non permanents contractuels pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles – Année 2024
- 7) Accueil de stagiaires et gratification – Année 2024
- 8) Recrutement d'agents non permanents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité et aux besoins saisonniers – Année 2024
- 9) Instauration d'un forfait « Mobilités durables » au profit des agents de la collectivité
- 10) Instauration d'une « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » au profit des agents de la collectivité
- 11) Modification du règlement sur le temps de travail
- 12) Acte de dépôt au Service de publicité foncière – Déconventionnement avec l'Etat – Pavillon sis 21 Place Sainte-Anne

- 13) Accord-cadre à bon de commandes pour l'achat de fournitures administratives, de consommables et de papier reprographique – Constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Redon
- 14) Sollicitations de subvention - Contrat départemental de solidarités territoriale du Département d'Ille-et-Vilaine.
- 15) EHPAD Les Charmilles – Subvention pour le Secours Populaire
- 16) EHPAD Les Charmilles – Constitution d'une provision pour risques et charges – Créances douteuses
- 17) Créances irrécouvrables / Admission en non-valeur
- 18) EHPAD Les Charmilles - EPRD 2023 – Décision modificative n°2
- 19) EHPAD Les Charmilles – EPRD 2023 – Tarification au 1^{er} janvier 2024
- 20) Budget du SAAD GIR 1 à 4 : Constitution d'une provision pour risques et charges – Créances douteuses
- 21) Budget du SAAD GIR 5 et 6 : Constitution d'une provision pour risques et charges – Créances douteuses
- 22) Budget du SAAD GIR 5 et 6 : Attribution d'une subvention d'équilibre
- 23) Budget du SAAD GIR 1 à 4 : Décision modificative n°1
- 24) Budget du SAAD GIR 5 et 6 : Décision modificative n°1
- 25) Budget du CCAS : Décision modificative n°2
- 26) Informations diverses :
 - Présentation du projet : Expérimentation 100 % accès aux droits